

Réunion de Bureau du 18 janvier 2016 à 14h30

Procès verbal

Etaient présents : Christine Noiville (CN), Jean-Christophe Pagès (JCP), Claude Gilbert (CG), Joëlle Busuttill

Pascal Boireau, Claudine Franche, Jean-Christophe Gouache (par téléphone) et Patrick de Kochko

À la demande de Patrick de Kochko un point supplémentaire, relatif à la mise en place du Pôle d'analyse socio-économique, a été porté à l'ordre du jour.

J.-C. Gouache étant indisponible pour quelques minutes encore, chacun est invité à s'exprimer. JCP revient sur le projet de démarche qualité pour le HCB. Le point était à l'ordre du jour et sera reporté à un prochain Bureau dans l'attente de la note de P. Boireau.

– Point sur les travaux en cours

Un tableau récapitulatif est remis en séance.

Point sur le colloque du 6 octobre 2016 : « Évaluer les impacts économiques et sociaux des PGM - La mise en œuvre de la directive européenne 2015/412 »

CN rappelle que le colloque se déroulera juste après la publication de l'avis. Le pré-programme a déjà été présenté lors du précédent Bureau. La plupart des personnalités pressenties ont confirmé leur participation. Il manque encore quelques intervenants notamment pour présenter les expériences conduites à l'étranger (sans doute en Espagne et au Portugal) et interroger la qualité et la fiabilité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation socio-économique. On attend les informations que doit transmettre JCP.

Patrick de Kochko souhaiterait que ce projet de colloque, mis en place à l'initiative du Bureau, soit porté à la connaissance des membres du HCB. Claudine Franche considère également qu'il est important d'informer tous les membres et de faire remonter d'éventuelles observations.

Après discussion, il est décidé que le pré-programme sera transmis aux membres des deux comités qui seront invités à transmettre leurs éventuelles suggestions au Secrétariat (Joëlle Busuttil).

– Mise en place éventuelle d'un *Fil d'actualités*

La note rédigée par Jean-Luc Pujol sera discutée en comité de pilotage lundi 25 janvier avant d'être transmise aux membres du Bureau. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain Bureau.

– Point sur le Pôle d'appui à l'analyse socio-économique

CN rappelle que le règlement intérieur a dû être modifié pour permettre la mise en place d'un Pôle d'appui à l'analyse socio-économique auprès du CEES.

Egizio Valceschini, Selim Louafi et Sandrine Barrey, tous trois personnalités qualifiées du CEES, ont fait savoir qu'ils accepteraient de participer aux travaux conduits dans ce cadre. Du côté des parties prenantes, Anaïs Fourest (Greenpeace France) et Eric Devron (UFS) sont également d'accord. Un ou deux autres membres du CEES d'autre(s) sensibilité(s) pourraient utilement les rejoindre, la question devra être posée lors de la séance du CEES du 16 février.

Le recrutement d'un agronome semblant par ailleurs souhaitable, il avait été envisagé de faire appel à Bruno Chauvel qui avait participé aux travaux de l'ex-CCASE, même si le règlement intérieur prévoit que le Pôle d'appui est composé de membres du CEES. En l'absence d'objection, Bruno Chauvel sera sollicité.

Le Bureau acte d'ores et déjà la composition du Pôle d'appui à l'analyse socio-économique proposée (celui-ci sera vraisemblablement augmenté d'un ou deux membres à l'issue de la prochaine séance du CEES). A titre exceptionnel, le Bureau souhaite missionner B. Chauvel du Comité scientifique pour aborder les questions d'agronomie dans le Pôle d'appui.

Les travaux peuvent donc commencer.

– Point sur la note de synthèse sur les NPBT rédigée à l'issue du CEES du 16 décembre

Le dossier final comprend :

- un texte introductif du Secrétariat qui indique comment le HCB a travaillé et qui liste les documents ;
- une note de synthèse et des fiches techniques produites par le CS ;
- les 8 documents proposés par les parties prenantes représentées au CEES ; 2 textes juridiques émanant de personnalités qualifiées (Estelle Brosset et Sarah Vanuxem) ainsi qu'une note de synthèse juridique et une note de synthèse des débats du CEES établies par le Secrétariat.

Le document est volumineux (environ 30 pages pour l'introduction et les deux notes de synthèse, sans les annexes). L'ensemble, y compris les annexes, sera transmis aux autorités sous quelques jours, la Commission européenne ayant annoncé le report de la réunion du 27 janvier. CN informe les membres du Bureau que la traduction en anglais des deux synthèses (CS et CEES) est en cours.

CN interroge le Bureau sur le statut à donner à ces textes. Ces documents sont-ils publics ? Doivent-ils figurer sur le site ?

Par ailleurs, les comités doivent-ils être destinataires de l'ensemble des documents de travail qui circulent ? CN rappelle qu'un membre du CS avait en effet émis le souhait de disposer des documents de travail produits par le CEES dont il était fait mention dans un relevé de décisions du Bureau. Cette question sera à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.

CG indique que les membres du CEES ont souligné à plusieurs reprises qu'il est inconfortable de travailler sans saisine. CN rappelle que la décision de travailler sur les NPBT avait été prise en Bureau. Pour que la situation soit plus claire, il sera précisé dans l'introduction que « le HCB s'est auto-saisi ».

Le Bureau décide que les documents produits sur les NPBT (y compris les annexes) apparaîtront sur le site comme première étape de la réflexion, un chapeau présentant le contexte de cette auto-saisine.

Comme suite à une suggestion de Pascal Boireau, **un communiqué de presse¹ sera rédigé**. Un texte d'une page sera transmis aux membres du Bureau dans les jours qui viennent. En revanche, la tenue d'une conférence de presse ne semble pas opportune à ce stade.

Dans le texte introductif J.-C. Gouache souhaite que son nom ne soit pas mentionné dans la liste des organisations qui ont fourni des documents au Secrétariat, car il ne s'agissait que d'échanges de forme sur la présentation utilisée par Martin Rémondet en séance. Il conviendrait d'ailleurs de vérifier ce qu'il en est pour les quatre autres.

P. de Kochko souhaiterait revenir sur quelques éléments du texte de synthèse. Il enverra ses demandes de correction à Martin, sachant qu'il manque des informations notamment sur la dernière partie.

CN rappelle que Martin a dû faire des arbitrages à partir des informations qu'il a reçues.

– Validation de la composition des nouveaux GT du CEES (« NBT », « Moustiques » et « saisine socio-éco »)

¹ Depuis lors CN a souhaité qu'il n'y ait pas de communiqué de presse. Seul Patrick de Kochko n'adhère pas à cette proposition.

GT « Moustiques » CEES

Coordinateur : Jean-Luc Pujol

Sandrine Barrey (personnalité qualifiée socio)

Serge Boarini (personnalité qualifiée socio)

Bénédicte Bonzi (Amis de la Terre)

A.-Y. Le Dain (OPECST députée), docteur en sciences de la terre (ex CIRAD)

Pierre Médevielle (OPECST Senat, vétérinaire)

Manuel Messey (CNAFAL - consommateurs)

Sarah Vanuxem (personnalité qualifiée juriste)

Bernard Verdier (Assoc Départements de France, vétérinaire)

Anne Wanner (Réseau Semences Paysannes)

Le Bureau valide la composition de ce GT tel que proposé.

GT « NPBT » CEES (phase 2)

Coordinateur : Martin Rémondet

En accord avec P. de Kochko, les candidatures de Bénédicte Bonzi et d'Anaïs Fourest ne sont pas retenues. Seront donc membres de ce GT :

Estelle Brosset ou Sarah Vanuxem (personnalités qualifiées juriste)

Céline Duroc (FNSEA)

Daniel Evain (Fed Nat Agri Bio)

Patrick Gaudray (CCNE)

J.-C. Gouache (JFSemenciers)

Hervé Gomichon (FCD)

Guy Kastler (Réseau Semences Paysannes)

François Lucas (Coord Rurale)

Manuel Messey (Associations familiales laïques)

Dominique Olivier (CFDT)

Le Bureau valide les candidatures ci-dessus. Ce GT comprenant 11 membres dont 2 juristes, l'éventualité de leur faire appel en tant qu'expert extérieur ou de ne garder qu'une seule des deux candidates siégeant mais représentant les deux est évoquée. CN prendra leur attache pour réfléchir à la meilleure solution.

[Les deux juristes consultées ne feront finalement pas partie du GT, mais pourront être auditionnées sur la base de leurs travaux]

GT saisine socio-économique

Coordinatrice : Sylvie Guichoux-Clément

Ce GT est mis en place pour répondre à la « saisine socio-économique », il ne doit pas être confondu avec le Pôle d'appui. Certains des candidats listés ci-dessous ont été démarchés, d'autres se sont portés candidats.

La candidature de Birgit Müller parvenue hors délai n'est pas retenue. Il conviendra de l'informer de ce qu'elle a été pressentie par le Groupe *ad hoc* éthique comme co-rapporteur du Groupe de travail éthique. Celles de Pierre Médevielle et de Serge Boarini non plus. Pour limiter le nombre des membres, P. de Kochko prendra l'attache de J.-L. Juthier pour décider qui des deux sera *in fine* membre de ce GT.

Sont retenus les candidats suivants :

Eric Devron (UFS)

Vincent Magdelaine (Coop de France)

François Lucas (Coordination rurale)

Anaïs Fourest (Greenpeace)

Jean-Luc Juthier (Confédération paysanne)

Personnalités qualifiées désignées

Estelle Brosset (juriste) **co-rapporteur**

Sélim Louafi (économiste) **co-rapporteur**

Egizio Valceschini (économiste)

Sandrine Barrey (sociologue)

L'éventualité de solliciter deux des membres de l'ex-CCASE Marion Desquilbet et Philippe Baret, pour leur compétence, est retenue également, portant le nombre total des membres de ce GT à 11, sous réserve de leur accord, P. de Kochko ayant fait savoir qu'il retirait sa candidature dans un courriel en date du 20 janvier.

Le Bureau acte exceptionnellement la constitution de ce GT de 11 personnes.

Par ailleurs, un nouveau GT du CS sur les NPBT devra être mis en place. Des propositions seront faites au Bureau de février.

– Questions diverses

1. Courrier de F. Jacquemart / positions divergentes

Le courrier de Frédéric Jacquemart adressé à CN le 23 décembre dernier relatif, notamment, à la publication éventuelle de positions divergentes dans le cadre des travaux du CS sur les NPBT a été transmis aux membres du Bureau pour information. La lettre que lui a fait parvenir la présidente en réponse est transmise également.

CN précise que lors du comité de pilotage du HCB en date du 11 janvier dernier, elle a longuement interrogé JCP sur le respect du règlement intérieur au sein du CS (écoute, débats,

etc.). Il est fait mention de leurs échanges dans le procès verbal de ce comité de pilotage (non transmis aux membres du Bureau avant ou pendant la séance).

CN informe les membres du Bureau qu'un des membres du CS s'étant plaint à elle, à diverses reprises, de ne pas être suffisamment écouté en séance, elle le recevra le 20 janvier au HCB en présence de JCP.

Une discussion s'en suit.

JCP explique que les points et questions que ce membre avait listées à propos du travail sur les NPBT ont été, sans exception, examinés lors de la séance du 16 décembre. La note, projetée sur écran, a été lue, discutée, complétée et amendée en séance. Les enregistrements consignent ces échanges.

Il a été redemandé en fin de séance s'il y avait des questions. Il n'y en avait pas. Le texte incluant toutes les modifications demandées et validées en séance a été envoyé à tous les membres du CS le 4 janvier, pour une ultime validation. Cette personne est revenue ensuite sur le texte, de surcroît en rajoutant des points qui n'ont pas été vus en séance, et demande à faire état d'une position divergente.

CN interroge les uns et les autres.

CG rappelle que les questions doivent être abordées et discutées dans le cadre du comité.

P. de Kochko considère que les positions divergentes doivent être prises en compte si un membre d'un comité n'est pas en accord avec l'avis final et est en conséquence opposé à la censure de cette avis divergent.

JCP rappelle qu'il n'a pas été question de position divergente pendant la séance. Tous les points ont été discutés et nul n'a fait état d'une volonté de diverger qui aurait nécessité une poursuite du débat.

P. Boireau explique qu'un incident de cet ordre s'était déjà produit. C'est la 2^e fois en effet, précise-t-il, que ce membre du CS a souhaité faire état d'une position divergente sans en avoir informé les autres collègues en séance. De fait, il rajoute des éléments nouveaux dans le courriel qu'il envoie après la séance.

C. Franche précise que les discussions au CS étaient largement ouvertes, que les divergences ont été exprimées de façon molle. « Il semblait d'accord avec les modifications proposées en séance sur la note ».

CN note que, sur le principe, les positions divergentes, quand elles sont légitimes, renforcent le CS plus qu'elles ne l'affaiblissent. Il est même indispensable qu'elles puissent être formulées clairement si elles apparaissent. En pratique ici, il n'est toutefois pas possible, au regard du règlement intérieur, de rajouter après coup des questions qui n'ont pas été débattues en séance. L'intéressé devra en revanche avoir tout loisir de s'exprimer lors de la deuxième étape du travail qui commence dès à présent.

En réponse à CN qui s'interroge sur la défiance que certains membres du CEES ont à l'égard du CS, P. de Kochko tient à souligner par ailleurs que, selon lui, la composition du CS n'est pas plurielle, les scientifiques connus pour porter la controverse sur les OGM n'en faisant pas partie. CG note que la prise de parole, surtout si elle est divergente, peut être compliquée dans certaines situations. Il convient de veiller absolument à ce que la procédure mise en place permette à chacun de s'exprimer.

CN insiste sur la nécessité :

- de se conformer au règlement intérieur en soumettant toute nouvelle divergence au débat ;
- de mettre en place une nouvelle forme d'écriture des avis du CS qui précise les questions qui ont pu être posées par les différents membres, la manière dont elles ont été débattues et les résultats du débat ;
- de préciser pour l'avenir ce point du règlement intérieur et, à cet effet, de revoir sa formulation.

Les membres du Bureau actent ces divers points, hormis Patrick de Kochko qui considère qu'il n'y a pas eu manquement au règlement intérieur, un membre du CS étant en droit de faire une position divergente s'il est en désaccord avec le texte final, une fois le débat terminé.

2. Communication :

- CN rappelle qu'une présentation des travaux de recherche conduits au sein du Généthon est prévue à l'issue de la plénière du 6 avril 2016, en présence des représentants des ministères, (qu'il conviendrait d'ailleurs d'inviter d'ores et déjà).

Elle soumet aux membres du Bureau l'idée de saisir cette occasion pour inviter des journalistes et organiser une table ronde. Ce serait également le bon moment pour asseoir la visibilité du HCB qui entre dans sa 2^e année et communiquer sur ses travaux.

- CN signale par ailleurs, l'intervention de J.-C. Pagès sur France Culture le 8 janvier dernier dans le cadre de l'émission Science publique, sur le thème « Pouvoir bricoler l'ADN à loisir, révolution génétique ou cauchemar éthique ? », en présence d'Alain Fischer, Collège de France et Institut Imagine (Hôpital Necker enfants malades) ; Pierre Jouannet, membre du Comité d'éthique de l'Inserm et de Caroline Tourbe, chef du service médecine du magazine *Science et Vie*.

3. Saisine « Moustiques »

Avec l'émergence du virus Zika outre-mer, notamment en Guyane, et la récente explosion des virus de la dengue au Brésil et à Singapour, la saisine « Moustiques » est vraiment d'actualité.

P. Boireau signale que Fabrice Chandre, membre du GT, dirige le Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV), structure multidisciplinaire permettant de mobiliser rapidement et efficacement, dans une perspective d'aide à la décision, l'ensemble de l'expertise et des compétences françaises dans les domaines de l'entomologie médicale et vétérinaire, de la lutte anti-vectorielle et des sciences humaines et sociales appliquées à la lutte anti-vectorielle. Le

CNEV n'ayant pas la possibilité de s'autosaisir sur ces questions souhaiterait proposer à la DGAL de travailler avec le HCB.

Le Bureau accepte que le document issu des travaux du GT du CS soit publié sous les deux logos HCB/CNEV.

CN souhaiterait qu'un colloque « Moustiques » ou peut-être plus largement sur les insectes soit organisé début 2017.

Il était prévu que les travaux du GT « moustiques » du CS débutent le 2 mars. La question du format de cette première réunion a été soulevée. Il apparaissait compliqué (et onéreux) de réunir les deux comités surtout dans un laps de temps aussi court.

[Depuis lors, il a finalement été décidé, à l'initiative du CS, que le séminaire du 2 mars réunirait les membres des GT CS et CEES et les membres du HCB qui pourraient se rendre disponibles à cette date].

4. informations diverses

- Marc Mortureux quitte la direction de l'ANSES pour la DGPR où il succèdera à Patricia Blanc.
- JCP et Nils Braun ont été reçus au Conseil national consultatif de la biosécurité (CNCB) nouvellement mis en place. CN et JCP rencontreront prochainement le responsable de cette instance pour définir les modalités de collaboration à envisager sur les questions de biosécurité dans le cadre du confiné.
- Un texte rédigé par Nicolas Bouleau et relatif aux NPBT a été transmis à Martin Rémondet par F. Jacquemart. La contribution, arrivée après la séance du CEES du 16/12, sera versée au débat dans la 2^e étape, même si F. Jacquemart n'appartient pas au GT.
- Le GT éthique sera constitué après discussion avec le CEES le 16 février prochain. CN rappelle que des décisions relatives à la composition générale de ce groupe ont été actées en Bureau (même si la décision n'a pas été unanime).
- P. Boireau convie les membres du Bureau à l'anniversaire de son laboratoire (115 ans !) le 19 mai prochain. Une inauguration de la double plateforme de confinement qui vient d'être installée avec un insectarium de niveau 3 est prévue.